# ans 8 ans

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements 3 mois 6 mois 1 an 

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

#### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

#### EN FRANCE Les Condéens. — Le prix de la guerre

L'apaisement, dont il est tant question, consiste, on l'a peut-être remarqué, à faire des excuses à nos adversaires. Ceux-ci en profitent; ils auraient bien tort d'ailleurs d'agir autrement. De révision en révision, voici qu'ils en arrivent à vouloir replaider un procès qu'on croyait terminé de-puis longtemps : celui de l'armée de Condé. Aux derniéres nouvelles, les Condéens seraient des victimes déformées par l'histoire, presque des martyrs.

On peut tout prouver. On prouvera cela comme le reste, on le prouvera-comme le père Loriquet a prouvé beaucoup de choses du même genre. Mais par exemple, le jour où ces preuves seront admises par l'esprit public, les républicains n'auront plus qu'à plier bagages. Les royalistes que rien n'apaise, nous feront savoir que la maison étant à eux, c'est à nous d'en sortir.

Déjà le poison produit son effet, Il y a quelques années on élevait à Quiberon un monument à ceux qui surent mourir pour la patrie en la défendant contre l'armée de Condé. Etc'est dix ans après, seulement, qu'on ratiocine sur le cas de ceux-là qui mettant leurs princes au-dessus de la nation se précipitèrent contre la France en compagnie de l'étranger. Ils seraient les victimes ou des martyrs? Al-

lons donc. Jusqu'ici, le bon sens populaire les a qualifiés de traîtres. Espérons qu'aucune manœuvre ne fera changer son jugement.

Pour se faire une juste idée d'une chose, rien ne vaut autant que de la traduire en chiffres. C'est ce que vient de faire, avec beaucoup d'à-propos, un officier d'état-major prussien. Maintenant, s'est-il demandé, que la France et l'Allemagne sont armées jusqu'aux dents, combien coûterait une guerre entre ces deux pays. La question en effet est d'actualité et ne manque pas

d'à-propos. A l'estime du statisticien, le conflit sera long. Il durera un an au moins « jusqu'à l'épuisement complet de l'un des adversaires ». En 1870, un soldat en campagne revenait à 7 fr. 50 par jour. Mais la récente guerre de Mandchourie a démontré que ce prix n'était plus exact, tout ayant augmenté depuis quarante ans. Aujourd'hui, on doit tabler sur un minimum de 12 fr. 50 par jour. Disposant ainsi de toutes les données du problème on constate, après deux multiplications, que chacun des adversaires dépenserait environ quatorze

milliards. Quatorze milliards! Quel pays, pour riche qu'il soit, pourra supporter une saignée pareille sans défaillir. D'autant que pendant que son or s'en ira en poudre et en fumée, la production sera pour ainsi dire arrêtée. Enfin, il y aura les victimes, les morts, les veuves, les orphelins, c'est-dire la misère et le deuil. Cependant ces perspectives effroyables n'arrêtent pas certains braillards, constamment prêts à déclarer la guerre. L'idée de victoire les grise. Comment ne réfléchissent-ils pas que vainqueurs et vaincus seront pareillement ruinés après la bagarre. Classes I & Ret 1913

#### A L'ETRANGER

## Le conflit balkanique

La révision du traité de Bucarest Peut être considérée comme définitivement abandonnée.

La Russie y renonce ét n'y a, du reste, jamais attaché l'importance que lui donnait une partie de sa presse et de son opinion publique. Une note officieuse remet d'ailleurs a pensé à faire un appel direct aux écoles. au point les renseignements con-

tradictoires donnés sur l'attitude | des gouvernements français et russe dans l'affaire de Cavalla. Elle montre aussi jusqu'à quel travail manuel, et c'est aux enpoint le zèle de certaine presse a fants des écoles qu'il faut dire, au grossi la divergence d'opinion qui moment où ils terminent leurs existait à Saint-Pétersbourg et à Paris, dans la question de Cavalla, et combien les polémiques de quelques organes russes étaient peu | choisir. » fondées.

Comme les journaux l'ont dit, les bons rapports de la France et et n'ont pas eu besoin d'être sauvés. Au contraire, comme la note le constate, jamais le contact entre les deux pays n'a été plus étroit. Quant à l'Autriche-Hongrie, elle semble ne plus vouloir insister sur une intervention à laquelle toutes les puissances ont renoncé et dont l'Allemagne ne veut pas. La paix de Bucarest n'étant plus menacée d'être mise en question par les puissances, les belligérants d'hier pourront se consacrer à la mise en valeur de leurs nouveaux territoires sans craindre de nouvelles interventions de l'Europe en leurs affaires.

Le point le plus délicat reste la question d'Adrinople. Le gouvernement jeune-turc vient de refuser aux puissances, avec déférence mais aussi avec énergie, d'évacuer cette place, que personne, du reste, n'est en état ou en disposition de lui reprendre par la force. Ce sera donc à la diplomatie de trouver une solution que, jusqu'à présent, on n'entrevoit que vaguement.

LE FURETEUR.

Depuis longtemps les chambres syndicales et patronales se préoccupent de la crise toujours alarmante de l'apprentissage. L'avenir de notre industrie, par suite de ce manque d'apprentis, menaced'être sérieusement compromise.

Un effort sérieux vient d'être tenté pour faire cesser cet état de choses en formant par l'apprentissage de bons ouvriers.

M. Maréchal, maire du huitième arrondissement de Paris, dans un article que vient de publier le « Temps » nous dit ce qu'il a fait et ce que d'autres ont fait pour remédier à ce mal : la méthode employée semble capable, en effet, de réussite. Les cours professionnels gratuits créés par un grand nombre de corps de métiers ont donné d'excellents résultats; mais ces cours ne sont pas à la portée de

tous et coûtent cher. Utilisant une disposition de la loi du 18 novembre 1893 qui ordonne la création, dans chaque département, de comités de patronage des apprentis, le Conseil général de la Seine, dans une délibération d'octobre 1901, a décidé que des Comités de cettenature seraient organisés dans les vingt arrondissements de Paris et qu'ils auraient leurs sièges dans chacune des mairies; en conséquence le Dr Maréchal en sa qualité de maire, a adressé un appel aux industriels de son arrondissement; appel qui fut entendu et c'est ainsi que le Comité de patronage fut créé. Ce Comité se propose de faciliter le développement des cours pratiques et ménagers dans les écoles ; d'organiser pour les enfants qui fréquentent les écoles des cours techniques, afin de leur donner le goût du travail et de les diriger vers les métiers pour les quels ils paraissent avoir le plus d'aptitude; l'étude de moyens propres à améliorer l'apprentissage et à retenir les apprentis le plus longtemps possible dans le même atelier; enfin la création de primes d'encouragement, soit aux chefs d'ateliers qui auront formé les meilleurs apprentis, soit aux apprentis eux-

mêmes, filles ou garçons. Il ne restait plus qu'à recruter des apprentis ; pour y réussir, on

parents qu'il faut réhabiliter le études primaires : « Voilà les avantages et les inconvénients de tels et tels métiers, c'est à vous de Pour que ces conseils aient une

autorité indiscutable, les industriels de l'arrondissement ont été de la Russie n'ont pas été menacés | invités à venir démontrer aux enfants les avantages des professions qu'ils ont embrassées.

Ces invitations ont été entendues et du 23 avril au 9 juillet, sept causeries professionnelles ont été faites devant 200 enfants, garçons et filles. C'est sous une forme familière et en évoquant des souvenirs personnels que ces industriels ont démontré aux enfants, qu'aimant leurs métiers, ils allaient les leur faire aimer à eux aussi ; pour ap-puyer leurs dires, ils ont cité des chiffres et fait voir comment un bon ouvrier ou une bonne ouvrière peut obtenir des gains assez élevés. Mais ils ont vivement recommandé à leurs jeunes auditeurs de ne choisir un métier que suivant leurs aptitudes naturelles et leurs goûts

Les enfants ont écouté, nous diton, avec une attention soutenue, avec un intérêt très vif, ces grands industriels qui avaient bien voulu venir à eux, leur donner sous une forme aimable et familière des conseils basés sur leur propre expérience; ils ont bien compris que leur avenir même était en jeu et l'air réfléchi qui se peignait sur leurs physionomies, d'ordinaire si éveillées, prouvait combien était heureuse l'expérience tentée.

Afin que tous les parents pussent aux aussi, profiter de ces causeries, un résumé en était remis à chaque enfant à la fin des séances, en même temps qu'un fascicule dans lequel le Comité de patronage déclare se mettre à la disposition des parents pour les guider dans le choix d'une profession conforme aux goûts de leurs enfants ; les apprentis recrutés de cette manière seront placés chez des industriels connus pour leur probité; ils y seront surveillés, encouragés et récompensés s'il y a lieu.

Le succès obtenu par cette tentative a provoqué la création d'institutions semblables; quinze Comités ont été constitués en peu de temps dans Paris et la banlieue.

Pour avoir plus de force auprès des pouvoirs publics, ces Comités se sont réunis en une fédération unique sous le titre de « Union des Comités de patronage des apprentis de Paris et du département de la Seine ».

Il faut espérer que ce mouvement réussira et qu'un grand nombre d'enfants viendront se confier à ces maîtres d'un nouveau genre. Plus que d'autres, il seront à même de faire comprendre à leurs jeunes cerveaux les avantages qu'un travailleur, instruit dans son métier, peut obtenir.

La tentative mérite le succès, souhaitons-le très grand, car en même temps que les enfants subiront une véritable préparation à la vie, le commerce et l'industrie trouveront peut-être le remède tant désiré, qui conjurera la crise de l'apprentissage.

M. RICOU.

#### Au Maroc

L'administration des télégraphes chérifiens nous prie de faire connaître au public les dispositions suivantes qu'elle vient de prendre au sujet des télégrammes destinés au Maroc.

La situation troublée de la région comprise entre Tanger et Kbar, ne permettant pas le rétablissement immédiat des communications par les voies télégraphiques terrestres avec les bureaux de la zone française, les télégrammes privés à destination du pro-

« C'est, dit le Dr Maréchal, de- | tectorat français, seront dorénavant les enfants et devant leurs vant acheminés de Tanger par la voie postale la plus rapide, jusqu'au premier bureau télégraphique, situé en zone française. Les télégrammes reprendront ensuite la voie télégraphique et seront aussitôt acheminés, sans changement d'adresse ni de taxe, sur les bureaux destinataires.

Le retard subi de ce fait, par les télégrammes postalisés sur une partie de leur parcours morocain, variera entre 24 et 72 heures. Les télégrammes portant la mention « urgent » continueront à être transmis par T. S. F., de Tanger à Casablanca, où ils reprennent les voies télégraphiques terrestres. Il est, en effet, impossible d'acheminer par T. S. F. les télégrammes privés ordinaires, ce mode de transmission étant déjà insuffisant pour assurer d'une façon normale le transit des télégrammes officiels et des télégrammes ur-

L'administration des télégraphes chérifiens rappelle que dix-sept bureaux télégraphiques sont actuellement ouverts en zone française. Ce sont les bureaux de Rabat, Méhedzia, Knitra, Soukel-Arba, Dugharb, Arbaoua, Fort-Petit-Jean, Meknès, Fez, Sefrou, Fedhala, Casablanca, Settat, Marrakech, Azemmour, Mozagan, Saffi et Mogador.

#### Le Krach de peur du cinq

Air: Cadet-Roussel Deperdussin est arrêté, Ca m'a bougrement épaté, S'il a claqué dans les affaires, Trente millions aux Actionnaires, Ah! ah! oui vraiment

Deperdussin est épatant. Deperdussin menait de pair, Les plaisirs, la vie au grand air, Et lorsqu'il était en goguette,

Il bouffait des sommes coquettes. Ce grand aviateur Etait un homme à la hauteur. Deperdussin savait très chic Rafler l'argent du bon public.

Il disait souvent après boire « La France est le pays des poires » Il faisait payer cher Tous ses fameux projets en l'air.

Deperdussin à l'Opéra Des Ballets nourrissait les Rats Et lorsque se baissait la Toile Il remontait vers les étoiles

Prenant sur son chemin. Plus d'une lune dans ses mains.

Deperdussin Roi du Volant Avait un moteur très puissant On le voyait sans nulle peine Enlever deux demi-mondaines

Et dans le ciel serein Jongler avec deux pair's de seins! Deperdussin quoi qu' l'on ait dit N'aimait que les très courts circuits A cent mètres dans l'atmosphère

Son front sepenchait vers la terre Ménageant avec soin Ses fuselages bien à point.

Deperdussin l'écervelé Menait la vi' à haute volé' Pour chasser l'ennui, cette dartre. Il volait le soir à Montmartre Et jusqu'au beau matin

Butinait la Butte aux Butins. Deperdussin pour l'Avion Dépensait par an des millions. Si ses beaux essais planétaires Ont ruiné quelques actionnaires

Mon Dieu, ma foi tant pis: Dans l'air, tous les vols sont permis. Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

#### Publicité

Chez un marchand de vieux habits, rue Galande:

Vêtements ayant appartenu à toutes les classes de la société. On fait le noble, le bourgeois, l'ouvrier.

#### INFORMATIONS

#### et le ministre des travaux publics.

M. Joseph Thierry, ministre des travaux publics, a reçu mardi une délégation du syndicat national des chemins de fer, qui est venue l'entretenir de la réintégration des cheminots révoqués à la suite de la grève de 1910.

Le ministre a fait connaître qu'à la suite du vote par le Parlement de la loi d'amnistie, il procédait, d'accord avec le directeur des chemins de fer de l'Etat, à l'examen individuel des demandes formulées par les révoqués du réseau d'Etat dans les conditions exposées par lui à la tribune de la Chambre des députés le 30 juillet dernier.

Il s'est refusé, par contre, à faire entrer au réseau d'Etat les anciens agents révoqués des compagnies ou à tenter en leur faveur auprès de ces dernières de nouvelles dé-

#### Le commerce extérieur de la France

La direction générale des douanes communique les renseigne ments suivants sur le commerce de la France pendant les sept pre miers mois de l'année actuelle:

La valeur totale des marchandises importées est de 5 milliards 10 millions 197.000 fr., en augmentation de 204 millions 612.000 fr. sur la période correspondante de

Les exportations se chiffrent par 3 milliards 926 millions 639.000 fr soit une augmentation de 200 millions 832.000 fr.

#### M. Deperdussin déclaré en faillite

M. Deperdussin, qu'assistait M André Hesse, a été entendu mercredi matin par les membres du Tribunal de commerce siégeant en chambre du conseil.

Me André Hesse a fait remarquer que le Comptoir industriel et colonial avait introduit une demande en déclaration de faillite officieuse et non officielle; qu'en outre le Comptoir n'était qu'un créancier spéculatif, et qu'il fallait tenir compte des créances réelles, représentées par M. Lapeyre, entrepreneur de travaux publics, lequel demande que la faillite ne soit pas prononcée. Il a ajouté qu'une telle mesure jetterait un discrédit considérable sur les affairesindustriellesdeM. Deperdussin, et que notamment les commandes nombreuses d'aéroplanes faites par les pays étrangers s'arrêteraient immédiatement. Me André Hesse a en conséquence demandé qu'on ne prononce pas la

Le Tribunal de commerce a néanmoins déclaré M. Deperdussin en faillite, et fixé au 5 août l'ouverture des opérations. M. Raynaudestnommé syndictprovisoire.

D'autre part, faisant droit à la demande introduite par le conseil d'administration de la Société de la maison de santé de la rue de Turin, dont M. Deperdussin était président, le président des référés a nommé M. Desbleumortiers ad-

#### On pourra désormais puiser de l'Eau dans la Mer

Depuis les temps lointains de la gabelle il était resté interdit, en France, de puiser de l'eau dans la mer pour les usages industriels et même domestiques, sans autorisation spéciale de l'administration. Le ministre des finances vient de cette antique prohibition son caractère vexatoire et quelque peu

Il a en effet adressé aux autorités douanières, une note prescrivant qu'à l'avenir elles devront laisser puiser l'eau de mer librement, quand cette eau sera puisée dans l

des seaux ou des brocs. Seuls, ceux qui enlèvent l'eau de mer par grande quantité, dans des ton-Les cheminots révoqués de l'Etat | neaux ou des citernes, devront faire une déclaration préalable, sur papier timbré, au chef du bureau des douanes. Celui-ci ne devra pas soulever d'objection tant qu'il n'v aura pas présomption de fraude, c'est-à-dire présomption que le puiseur d'eau de mer installe dans ses propriétés particulières des marais salants.

## En pleine mer sur un tronc d'arbre

Le paquebot anglais le Banca, arrivé du Japon, a fait en route une curieuse rencontre. En traversant les passages de Malacca, la vigie a signalé un objet étrange flottant dans la mer. On s'en approcha, et on aperçut un homme à califourchon sur un tronc d'arbre et qui agitait un pantalon en signe de détresse. On recueillit le malheureux qui se trouvait déjà dans un état d'épuisement complet.

Après avoir repris ses forces, le naufragé raconta son aventure.

Avec quatre camarades, il était monté dans une petite barque et s'était aventuré dans la haute mer. Une tempête était survenue et la petite embarcation avait chaviré. Tous avaient été jetés à la mer, mais ils avaient pu saisir un tronc d'arbre flottant, que les vagues avaient amené par hasard à leur portée. Pendant plusieurs jours. ils s'étaient trouvés ainsi ballottés au gré des flots, torturés par la faim et par la soif et exposés au danger d'être dévorés par les requins. Des navires étaient passés non loin d'eux, mais aucun ne les avait remarqués. Cependant, l'un après l'autre, les naufragés avaient été enlevés par les lames, et il n'était resté sur le tronc que le narrateur de ce naufrage émouvant.

# Le Conflit Balkanique

## Les rapports bulgaro-roumains

Le roi Charles a communiqué les détails de la paix conclue au roi Ferdinand, qui a répondu par un télégramme dans lequel il remercie le roi de Roumanie d'avoir, grâce à sa sagesse et à celle du gouvernement roumain, mis fin à la guerre des Balkans, par la paix de Bucarest. Il exprime, en outre, le vœu que les rapports entre la Roumanie et la Bulgarie soient à l'avenir les plusamicaux possibles.

#### La démobilisation roumaine

La démobilisation de l'armée roumaine a commencé le 14 août. Les délégués balkaniques ont fait une excursion à Sinaïa et dans les environs. Un déjeuner intime leur a été offert par le ministre de l'intérieur. La plupart des délégués sont partis mercredi.

M. Radeff, le troisième délégué bulgare restera à Bucarest jusqu'à la reprise des relations diplomatiques avec la Roumanie.

#### La Russie et la question d'Andrinople

La Russie qui ne paraît pas disposée à recourir à la force pour obliger la Turquie à évacuer Andrinople, proposera aux puissances de refuser à la Porte l'augmentaministrateur judiciaire provisoire de cette Société.

de cette Société.

de cette Société.

de cette Société.

de cette Société. jusqu'a ce qu'elle soit soumise à la volonté de l'Europe.

On espèreaussi, à St-Pétersbourg, amener une entente internationale pour refuser tous capitaux à la Turquie.

#### Le statut des nationalités

On s'attend à ce que la question restée en suspens à la Conférence de Bucarest, fouchant le statut des différentes nationalités de Thrace prendre une décision qui enlève à let de Macédoine, soit assez prochainement discutée à l'instigation de l'Autriche-Hongrie, qui s'intéresse très particulièrement au statut des Albanais, qui deviennent

sujets serbes. Le traité de Bucarest se trouvera ainsi, non pas revisé, mais com-

## Petites Nouvelles

M. Filian, du village des Grouets, s'est fait inscrire à la mairie de Blois, en vue du prochain conseil de révision. M. Filian doit être un des plus petits conscrits de France. il atteint, en effet, la respectable hauteur de 1 m. 20 et pèse 25 kilo-

- La police de Hambourg vient de procéder à l'arrestation d'une bande internationale de voleurs, qui avaient emmagasiné pour plus de 500.000 marks de valeurs déro-

- M. Mouriakoff, président de la Douma, a absorbé par erreur une solution de sublimé corrosif. Sa vie est en danger.

- Une violente tempête de vent s'est abattue sur la région de Perpignan, interrompant les communications téléphoniques et télé-

Un violent incendie de forêts s'est déclaré sur la montagne de Vinca, arrondissement de Prades. Les dégâts sont importants.

Le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre un arrêté de révocation à l'encontre d'un sous-chef de bureau de la préfecture, inculpé d'avoir, comme secrétaire de la commission des monuments historiques, détourné à son profit les subventions allouées à cette commission par le Conseil général.

# CAUSERIE

#### VŒ SOLI!

Il paraît que l'Ecclésiaste n'avait pas tort. Du moins, certains de nos législateurs, à l'imagination fèconde, le prétendent : Malheur à l'homme seul! Eh oui, et pour que le malheur soit complet, voilà que ces braves parlementaires ont rêvé de l'écraser sous un impôt nouveau, l'impôt sur le célibat. A la bonne heure, ce moyen d'équilibrer notre boiteux budget ne manque pas d'originalité.

Je sais la réponse. Elle est courte, mais pas bonne. On affirme que l'intérêt général est en jeu, et que devant lui, l'intérêt particulier doit baisser pavillon.

Malheureusement, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il n'y a pas ici d'intérêt général, ni d'intérêt particulier; il n'existe qu'un droit et qui n'est pas à violer. Victor Margueritte a suffisamment prouvé dans le bel article, publié récemment par un journal du matin, que toute la question était là.

Comment! Parce qu'un homme, pour de multiples raisons dont quelques-unes sont souvent impérieuses, n'a pas cru devoir prendre femme, il serait possible de le frapper d'un châtiment qui, dans cette pure période de matérialisme, apparaît nécessairement sous les formes d'une taxe spéciale? Pour cette seule raison qu'un citoyen de la plus libre des Républiques a pensé que le mariage lui créerait des charges que ses ressources ne lui permettent pas de supporter, on ferait jouer en son honneur un nouvel impôt auquel il ne pourrait pas échapper? Mais voyons, sommes-nous dans le domaine de la fantaisie, ou bien dans celui du

Il faudrait savoir. Si tous les célibataires n'étaient que d'abominables égoïstes, préférant aux obligations de la famille les jouissances d'une vie bien tranquille, le système préconisé pour rait à la rigueur se comprendre

Mais à côté de ces égoïstes, il existe d'autres hommes qui, avant de prendre leurs responsabilités, ont l'habitude de réfléchir. En frappant les uns, on frapperait les autres, sans distinction. Il paraît inutile de souligner une aussi criante injustice.

D'abord pourquoi n'en vouloir qu'aux seuls célibataires ? Comme l'a très bien dit Victor Margueritte, « mariages de raison, mariages d'argent, mariages d'amour même, on se marie pour mille motifs égoïstes, de même que souvent on ne se marie pas pour quelques motifs généreux ».

Et en vertu de quelle logique ou de quelle apparence de logique, réserverait-on aux non mariés un traitement spécial, alors qu'on se désintéresserait des ménages stériles et des millionnaires sans

enfants? Au lieu de s'occuper à ce point des célibataires, la société ferait beaucoup mieux d'encourager sérieusement les familles nombreuses. L'impôt sur l'homme seul ne saurait pourtant prétendre à ce

résultat. Et s'il n'est besoin que de boucler adroitement le budget, qu'on cherche donc quelque procédé plus ingénieux et moins brutal.

Il faut prendre l'argent là où il est. Si on y pensait, par extraordinaire.

Maurice BIGOT.

# CHRONIQUE LOCALE

# Après le vote des 3 ans

La loi de 3 ans nous promet de merveilleux résultats! Conçue et votée dans un élan de foi patriotique, elle commence, à peine appliquée, à heurter, à ruiner les intérêts français.

Le Gouvernement si énergique quand il s'agissait de faire voter le prolongement à 3 ans du service militaire, si pathétique quand il réclamait un milliard pour les dépenses afférentes à la loi militaire nouvelle, trouvera-t-il le moyen d'empêcher le pays d'être victime de cette « loi nationale » exclusivement faite pour le défendre.

D'abord, l'appel de 2 classes en même temps (1912-1913) va provoquer le dépeuplement éncore plus rapide des campagne, et priver de main-d'œuvre les agriculteurs et les principales industries.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette suppression de main-d'œuvre va se produire, ainsi que le fait remarquer notre grand confrère bordelais la France, au moment même où le Gouvernement fera exécuter les travaux de casernement.

Ces travaux, prévus par la loi militaire en vue de l'arrivée d'une classe, s'élèveront à un milliard.

ennemis contre lesquels la loi militaire est faite, qui vont profiter de ce milliard au détriment du commerce français.

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, les choses se passeront ainsi, et les contribuables français paieront une fois de plus pour le

roi de Prusse. Plusieurs députés de l'Est, lisonsnous dans la France, viennent en effet de protester parce qu'on achète en Allemagne des quantités énormes de bois pour la construc tion des nouveaux casernements. D'autre part la Freie Presse, dont le titre indique suffisamment l'origine, publie, en bon allemand bien entendu, une annonce d'un entrepreneur français, sollicitant des ouvriers maçons qui seront employés à l'agrandissement de nos casernes!

Que fera le gouvernement pour protéger les intérêts du commerce français? Il appliquera la loi de

trois ans, et ce sera tout. Pendant ce temps, les espions allemands pourront, sous le bourgeron du manœuvre ou d'ouvrier terrassier, collaborer à la construction des casernes où seront logés les soldats français.

Cette situation est, on l'avouera, plutôt anormale pour ne pas dire

scandaleuse. Les auteurs de la loi de trois ans avaient-ils prévu cette situation? Certainement non. Ce qui est bien la preuve que l'incohérence et le désordre, ainsi qu'on l'a dit, ont présidé au vote de cette loi nationale dont les étrangers retireront de gros bénéfices.

LOUIS BONNET.

#### La Réorganisation de la Marine Marchande ET M. DE MONZIE

Dans le «Temps» du 12 août, M. Fernand Momméja publie un article sous ce titre : « La réorganisation de la marine marchande et M. de Monzie».

Au mois de février de l'année dernière, écrit M. Momméja, je tirais d'une série d'articles sur la réorganisation de notre marine marchande, la conclusion suivan-

Centralisera-t-onici, là, ou ailleurs? (C'est-à-dire au commerce, aux travaux publics, à la marine ou au travail ?) Ou bien, créera-t-on un ministère ou un sous-secrétariat d'Etat nouveau et spécial ?

Pour nous, quant à présent, la question est secondaire. L'important, est d'abord qu'on décide résolument de réunir tous les services de la marine marchande, et de mettre à la tête de cette grande machine un homme qui ait un plan et qui ait la ferme volonté de l'appliquer; un homme qui ait la force et l'autorité nécessaires pour résister aux abus de la politique d'arrondissement et pour agir uniquement du point de vue de l'intérêt général. Il faut une administration homogène, un programme nettement établi et un homme d'action. Après quoi, les conflits d'attribution entre les ministères, les rivalités de bureau, les antagonismes de chefs de service, les jalousies de fonctionnaires pourront être facilement liquidés : il suffira d'un peu de fermeté.

Certes, quand j'écrivais ces li gnes, j'étais loin de penser que le problème serait abordé et en grande partie résolu un an plus tard. Mais c'est pourtant chose faite. L'homme méthodique, clairvoyant et énergique qu'appelaient depuis longtemps tous ceux qui

souffrent de voir notre marine | ron doit voir, en lisant les quelmarchande, autrefois si florissante et si active, s'étioler et s'ankyloser, on l'a trouvé. Sans doute, on n'avait que l'embarras du choix, d'autant qu'il s'agissait d'un portefeuille ministériel; mais on pouvait se tromper. Or, M. de Monzie a réussi: j'entends par là qu'il a conçu et déjà réalisé une bonne partie du programme posé devant le parlement et l'opinion. Il convient de louer l'homme qui inaugure, de façon si brillammentutile sa carrière politique.

Et M. Momméja donne les grandes lignes de la réforme accomplie par M. de Monzie, dans le haut personnel, dans les quatre services de la marine marchande, et il souligne l'organisation de l'office des transports et de l'office de pê-

M. de Monzie, ajoute M. Momméja, a compris— et il faut l'en féliciter — qu'il ne suffisait pas, pour arrêter la décadence de notre marine marchande, de créer une armature homogène, solide et solidaire des cadres administratifs. Il a voulu établir le contact entre son administration et le public: i'entends entre ses bureaux et cette foule anonyme de commerçants, de passagers, d'industriels, d'exportateurs, qui se servent pour leurs voyages ou pour leurs transactions de la marine marchande.

Et pour ce faire, il a organisé, boulevard Montparnasse, deux offices qui auront pour mission d'instaurer un lien régulierentre l'hom-Et ce sont les Allemands... les | me d'affaires et la compagnie navigante.

Et M. Momméja conclut ainsi:

Telles sont les grandes lignes du programme que M. de Monzie a mis sur pied dès les premiers mois de son entrée en fonctions,

Je sais que ce plan de réorganisation administrative exécuté, il s'occupera de donner à notre marine marchande l'essor qui lui convient. Mais chaque chose vient à son heure, et cela fera l'objet d'une chronique à l'époque de la rentrée des Chambres.

#### L'électricité à Cahors

A la suite des démarches faites par M. le maire et par la municipalité de Cahors, la compagnie d'électricité a consenti à réduire le prix de l'électricité dans notre ville. Le prix du kilowath qui était de 0,75 est fixé à dater du 1er juillet 1913, à 0,70.

Sur les instances pressantes de M. le maire, la compagnie a promis d'abaisser encore ce prix et de le fixer à dater du mois de décem-

bre 1913 a 0,65. Nous sommes heureux de cette solution toute en faveur du commerce local.

### Le ruban violet

Sont nommés officiers de l'Instruction publique:

MM. Cambon, professeur au ly-cée de Cahors; Michel, chef de musique au 7° de ligne; Mme Sauzel, institutrice au lycée de Cahors; M. Tulet, sous-économe au lycée de Cahors.

Sont nommés officiers d'acadé-

MM. l'abbé Delpon, aumônier du lycée de Cahors; Gleye, professeur au lycée de Cahors.

Nos félicitations aux nouveaux

#### Contributions directes

Par arrêté ministériel du 31 juillet, M. Blanc, contrôleur principal des Contributions Directes de 1re classe, est nommé sur place au rang de contrôleur principal, hors classe.

Nos félicitations au sympathique M. Blanc.

#### Tabacs

M. Lasne, vérificateur de la culture des tabacs de 4º classe est nommé sur place, vérificateur de 3e classe.

## Chaire d'Agriculture

M. Douaire, professeur d'agriculture à Gannat, est nommé, après concours, directeur des services agricoles du Lot, en remplacement de M. Quercy, décédé.

#### Chez les Planteurs de Tabac

Nous recevons la communication suivante:

Lagarrigue-Lauzerte, 12 août. Je lis ce matin dans le nº de l'Echo des Rives du Guiers, daté du dimanche 10 août 1913, un article de Lodoïs Gauteron intitulé : « La scission est-elle définitive. » Je félicite le secrétaire général de la Fédération du Lot-et-Garonne de l'idée généreuse qu'il a de voir tous les planteurs de France marcher loyalement la main dans la main. Mais aujourd'hui mon ami Gauteques lignes qui précèdent son article dans l'Echo des Rives du Guiers, que les dirigeants de l'Union Nationale ne le suivent pas sur ce terrain. Sur ce point rien ne m'étonne et j'avoue que je ne serais pas sorti de mon silence si les planteurs du Lot n'avaient été mis en cause dans cet entrefilet.

Je ne puis sans protester énergiquement laisser traiter aimablement les planteurs du Lot « d'une meute d'énervés aux abois » et d'autres insinuations aussi malveillantes que celle-là. Les dirigeants de l'Union Nationale devraient se rappeler que ces planteurs du Lot traités par eux aujourd'hui avec mépris sont la cause de la première victoire que nous venons de remporter. Ces messieurs ne parlaient pas ainsi lorsqu'ils étaient en admiration devant le courage et l'énergie que déployaient ces braves travailleurs, que j'ai l'honneur de représenter, lorsque ceux-ci ne se laissant pas intimider par les mesures de l'administration, marchaient énergiquement pour arriver à l'amélioration du sort de sort de tous les planteurs sans distinction de planteurs de tabac à fumer ou de planteurs de tabac à priser.

« Nous continuerons, est-il dit dans cet entrefilet, notre tâche sans nous préoccuper de vos camarades et sans eux, persuadés qu'ils profiteront des avantages que nous pourrions obtenir de notre action syndicale. »

Leur retournant la phrase je leur dis : Qu'ils ont profité déjà de tous les avantages obtenus par nous et qu'ils profiteront encore de ceux qui nous arriveron, t*grâce* à l'énergie et à la puissance de la Confédération Nationale des Planteurs de Tabac de France.

> L. DELPORT, Président de la Confédération et de la Fédération du Lot

#### Mouvement des Instituteurs

Par arrêté préfectoral en date du 14 août, sont nommés institutrices et instituteurs titulaires;

M. Buffet, instituteur à Béduer, est nommé directeur de l'école publique de Cajarc,

Mme Buffet, institutrice adjointe à Béduer, est nommée adjointe à Cajarc (école des garçons).

M. Balagayrie, de Saint-Sulpice à Béduer (changé d'école). Mme Balagayrie, de Saint-Sulpice à

Béduer (adjointe). M. Puechmaurel, de Comiac (ad-

joint) à Saint-Sulpice. Mlle Bru, de Teyssieu à Saint-Sulpice (adjointe, classe enfantine).

Mlle Vidal, de Sousceyrac (adjointe) Teyssieu. Mme Barrès, de Fréjeac (Souscey-

rac) à Sousceyrac (adjointe). Mme Chartrou, de Larroque-Toirac à Cardaillac.

M. Pons, de Cajarc (adjoint) à Larroque-Toirac. M. Hugon, de Fons à Cressensac.

Mme Hugon, de Fons à Cressensac. M. Sor, de Terrou (adjoint) à Fons. Mlle Cadiergues, de Lacapelle-Marival (adjointe) à Fons.

Mlle Lestrade, de Lavitarelle à Lacapelle-Marival (adjointe). Mlle Andrieu, de Flaujac (Livernon)

à Lavitarelle. M. Castagné, adjoint à Bagnac au

Bouyssou. Mme Castagné, adjointe à Bagnac

au Bouyssou. M. Constant, de Soucirac à Bagnac (adjoint).

Mme Constant, de Séniergues à Bagnac (adjointe).

M. Bel, de Montfaucon (adjoint) à Soucirac. M. Goursat, de Calès à Mayrac (St-

Sozy) Mlle Lahille, de Vidaillac à Fages.

Mlle Durou, de Fages à Vidaillac. Mlle Calvet, de Linars à Soulomès. Mlle Lavergne, de Soulomès à Pont-M. Dilhac, de Pontverny à Calviac.

Mlle Marfoux, de Laborie-Prendeignes à Linars. Mlle Dartigues, de Thédirac-à Flau-

jac (Livernon). M. Rigouste, de Bouziès à Saint-

M. Lagarrigue, de Saint-Cirq-Lapopie à Bouziès. M. Sans, de Livernon à Saint-Cirq-

Lapopie. M. Nozières, de Saint-Cirgues (adjoint) à Livernon.

M. Calvy, de Cazals (adjoint) à Thédirac (adjoint). Mme Calvy, de Cazals à Thédirac.

M. Barel, de Thédirac à Cazals (ad-Mme Cassot, de Cazals (adjointe) à

Cazals (à tête d'école). Mlle Rigal, de Dégagnac (adjointe) à Cazals (adjointe). M. Courounet, de Frayssinet-le-

Gourdonnais au Vigan (adjoint). M. Pouch, d'Estal à Martel (adjoint) Mlle Dutheil, de Labastide-Murat (adjointe) à Pinsac (adjointe).

Mlle Lafage, de Sainte-Chevreuse (Seine-et-Oise) à Labastide-Murat (ad-

#### STAGIAIRES

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 13 août 1913, sont nommés:

A Sonac, MHe Delbrel, du Bouyssou: A Lachapelle-Auzac, Mlle Laval, de

A St-Martin-le-Redon, Mile Aldhuy.

normalienne sortie en 1912. INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Postes vacants Concots (garçons), Frégeac (école mixte), Mautfaucon (adjoint), Séniergues (école mixte), Blanzaguet (id.) Laborie de Prendeignes (école mixte) St-Cirgues (adjoint), Dégagnac (adjointe), Estal (garçons), Comiac (adjoint), Terrou (id.), Calès (garçons) Saillac(garcons), Frayssinet-le-Gourd (garçons), Souillac(adjoint), Ste-Alauzie (garçons), Laburgade (école mixte), Luzech (adjoint), St-Chels (gar

#### Ecole municipale de Dessin et de Modelage

cons), St-Daunès (id.), St-Sozy (id.)

Nadillac-Lauzès (école mixte).

C'est par erreur que nous avons dit que la pochette de compas, dé cernée à l'élève Delsol, avait été offerte par la Chambre de com-

Cette pochette de compas a été offerte par M. Jules Bouyssou horloger-bijoutier.

## Le Service de trois ans

Aux termes de son article 12, la loi militaire du 7 août 1913 prescrit qu'un règlement d'administration publique doit intervenir pour déterminer les conditions dans lesquelles seront octroyées les allocations aux soutiens de famille.

Ce règlement a paru le 13 août au Journal Officiel. Il est contresigné de six ministres, ceux de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances et de la justice. Il est très long.

De ses onze articles, au texte touffu, nous dégageons ce qui intéresse

Le décret reproduit d'abord in extenso les articles 12 et 50 de la loi militaire octroyant aux soldats et aux marins soutiens de famille une indemnité journalière de 1 fr. 25, plus 0 fr. 50 par enfant âgé de moins de seize ans.

Puis il indique la façon de procéder pour obtenir cette indemnité.

Le pétitionnaire adresse sa demande au maire de sa commune ou de son arrondissement. Il y mentionne la commune ou les communes où des membres de la famille payent des contributions. Il y ajoute la déclaration expresse, que ni lui ni aucun membre de la famille n'est inscrit au rôle des contributions dans aucune autre commune.

La déclaration que les familles doivent produire et faire certifier par le maire, en vertu des dispositions lé- nière à former parement. gislatives précitées, fait ressortir distinctement les secours, pensions et allocations de quelque nature que ce soit, que reçoivent des membres de la famille.

Les demandes d'allocation doivent être présentées chaque année, avant le 30 avril.

En ce qui concerne les militaires de l'armée de mer, provenant de l'inscription maritime, les demandes doivent être déposées à la mairie, six

mois au moins avant la date de l'incorporation. Les demandes présentées après l'incorporation, doivent être accom-

pagnées en outre des pièces visées à l'article précédent de l'état signalétique et des services du militaire. Cet état est délivré par le chef de

corps, à la requête du pétitionnaire Après enquête, avis préfectoral e décision du Conseil administratif, qui statue sur les demandes, appel peut-être interjeté pendant la durée d'un mois, soit par les intéressés, soit par le préfet.

L'appel est porté par requête directe des parties, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et doit être accompagné de la décision du Conseil qui leur a été notifiée, ou d'une copie certifiée conforme.

Le greffier du tribunal accuse réception de la requête ou en délivre récépissé. Il en est fait mention sur un registre spécial, à la date de l'arrivée de la requête. Dans les cinq jours qui suivent

une copie de l'acte d'appel est notifiée administrativement, par les soins du ministère public, à la partie adverse. Sur la demande du procureur de la République, le dossier est transmis sans délai, au greffe du tribunal, où les parties peuvent en prendre con-

Lorsque l'appel émane du préfet, l'intéressé, en même temps qu'il recoit notification, est avisé que sa réponse écrite doit parvenir au greffe. dans un délai de huit jours, à l'expiration duquel, il sera passé en outre.

naissance.

Les décisions du tribunal sont lues en audience publique; elles sont transcrites sur un registre spécial tenu par ordre chronologique.

Dans la huitaine, le greffier notifie aux parties un extrait de la décision qui les concerne. Le droit aux allocations est ouvert pour les demandes remises avant l'incorporation, du jour de cette incorporation; pour les demandes formées postérieurement à l'incorporation, du jour du dépôt à la mairie, constaté par récépissé.

Les demandes formées par les fa-

milles résidant à l'étranger, en vue de faire reconnaître comme soutien indispensable, un de leurs membres appelé sous les drapeaux, sont transmises ou remises au consul général. consul ou vice-consul, dans la circonscription duquel elles résident.

Dans le courant du mois de novembre, l'autorité militaire adresse aux réservistes et aux territoriaux à convoquer l'année suivante, un avis conforme au modèle arrêté par le ministre, les informant qu'ils auront à accomplir une période d'instruction,

A la réception de cet avis, les réservistes et les territoriaux qui se trouvent dans les conditions requises pour procurer à leur famille le bénéfice de l'allocation journalière, adressent leur demande au maire de la commune de leur résidence. Cette demande doit être remise au maire. avant le 15 décembre. Ils y joignent outre les pièces prévues par la loi, l'avis ci-dessus mentionné, sur lequel ils indiquent le nom de la personne désignée par eux pour recevoir le montant de l'allocation.

Les demandes d'allocation de familles des militaires de la classe 1913, devront être déposées aux mairies, dans les quinze jours de la publication des tableaux de recensement de cette classe.

#### Dans le 17e corps

Une circulaire du général Plagnol Legénéral Plagnol, commandant le 17º corps d'armée, a adressé aux corps et services la note-circulaire

suivante: « Les manœures d'armée du Sud-Ouest en 1913 vont, en raison de l'importance des effectifs mis en ligne, de la présence des missions militaires étrangères, de la visite du président de la République et des membres du gouvernement, appeler sur les éléments qui y prendront part l'attention de la France entière et même

celle des autres nations. « Il importe que les troupes du 17 corps d'armée se fassent remarquer en toutes circonstances, aussi bien en marche et à la manœuvre qu'au cantonnement, par la parfaite correction de leur tenue.

« Le général commandant le corps d'armée compte que, à ce sujet, tous officiers, sous-officiers et soldats auront à cœurde mettre en pratique les recommandations ci-après qu'il a paru utile de formuler.

» En marche et pendant la manœuvre, on ne devra avoir ni tenue débraillée, ni képis rejetés exagérément en arrière; on ne tolèrera pas que les hommes ouvrent sans ordre le haut de leur capote et en relèvent les manches; il appartiendra d'ailleurs au chef responsable de donner cet ordre, le cas échéant, en temps utile; on devra alors exiger que toutes les capotes aient leur partie supérieure ouverte d'une manière uniforme : la première boutonnière fixée au deurième bouton du même côté, de ma-

« Au cantonnement, on ne devra voir circuler que des hommes dans une tenue absolument correcte : on exigera que tout le monde prenne la tenue prescrite suivant l'heure de la iournée et aucun manquement à cette règle ne devra être toléré. Le salut devra être exécuté avec la même correction qu'en garnison.

« Les dispositions de cette note devront faire, d'ici les manœuvres, l'objet de nombreuses théories. »

#### Assistance aux familles nombreuses

En vue de la mise en vigueur à dater du 1er janvier prochain de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, le Maire de Cahors, Président du bureau d'assistance, invite les familles susceptibles de bénéficier des avantages de la loi nouvelle à se faire inscrire sans retard à l'hôpital-hospice (secrétariat du bureau d'assistance).

Aux termes de l'article 2 de la loi les bénéficiaires doivent remplir les trois conditions suivantes:

1º Etre de nationalité française. 2º Avoir des ressources insuffisantes pour élever les enfants, légitimes ou reconnus, dont ils ont la charge.

3º Avoir à leur charge au moins quatre enfants de moins de treize ans ; l'assistance est accordée pour chaque enfant de moins de treize ans au-delà du troisième, s'il en a quatre il a droit à une allotion, s'il en a cinq à deux allocations etc., etc.

Des dispositions particulières sont prévues pour les chefs de familles (veufs ou veuves).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du bureau d'assistance, à l'hôpital-hospice tous les jours non fériés de trois à cinq heures du soir.

Le maire de Cahors, Docteur Pierre DARQUIER.

#### Classes 1912 et 1913

Les conscrits des classes 1912 et 1913 sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 16 août, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie

Ordre du jour: Organisation du banquet des conscrits.

Rappelons que les conscrits de la classe 1912 organisèrent l'an passé un bal de la jeunesse qui fut très réussi.

## IIN HABILE CAMBRIOLAGE

Un cambriolage des plus audacieux vient d'avoir lieu dans notre ville. Des malfaiteurs se sont introduits dans le magasiu de M. B., le marchand de cycles bien connu, et ont fait main basse sur des marchandises représentant plusieurs milliers

L'enquête a révélé un détail des plus curieux.

Les cambrioleurs avaient emporté seulement les pneus portant la marque Michelin, dédaignant ceux des autres marques.

Le commissaire a bien voulu nous donner son avis. Ce sont de vieux routiers, a-t-il

dit, ils savent ce qu'ils font. Mais, pourtant, avons-nous objecté, les malfaiteurs ont négligé tout un lot d'enveloppes marquées 12 à 15 francs, pour emporter des Michelin

qui se vendent seulement 10 francs les enveloppes à tringles et 7 francs les chambres à air rouges - Justement. Les naïfs, se fiant à l'étiquette, auraient emporté cette camelotte que l'on vend très cher aux bonnes poires. Nos lascars font par-

tie d'une bande bien organisée. Ils se

recèdent entre eux les marchandises volées et ne raflent que du bon. -Sûr, dit à son tour le brigadier de gendarmerie, ils ne veulent pas s'exposer à des embêtements avec leurs pneus; si les cambrioleurs étaient partis sur les pneus que vous voyez là. on aurait peut-être pu les rattraper, mais avec des Michelin sur leurs machines il y a des chances

#### Université de Toulouse

Inscriptions

qu'on ne les tienne pas de sitôt.

Les registres d'inscription des Facultés de l'Université de Toulouse pour les jeunes gens de la classe 1913 qui, justifiant du baccalauréat, ont l'intention de demander un sursis d'incorporation pour raisons d'études supérieures et doivent par suite avoir pris leur première inscription avant leur comparution devant le conseil de révision, seront ouverts, à titre exceptionnel, du lundi 18 août au samedi 23 août inclusivement : le matin, de 9 heures à 11 heures; le soir, de 2 heures à 4 heures.

#### Un squelette dans un clocher

Des travaux de réfection ont été depuis quelque temps entrepris au clocher de l'église de Saint-Georges, à Cahors. Le clocheton de ce clocher était soutenu par une voûte sur laquelle s'appuyait un dallage en briques juxtaposées.

Après avoir totalement rasé le clocheton, les ouvriers attaquèrent le dallage. En enlevant les déblais qui comblaient le vide existant entre la charpente et la voûte, la pioche des démolisseurs mit à jour des ossements humains.

#### Fête de Saint-Roch

La jeunesse du quartier Saint-Urcisse célébrera dimanche 17 et lundi 18 août la fête de Saint-Roch. Un programme de réjouissances fort attrayantes a été élaboré et

sera suivi de point en point. Lundi, des courses de bicy-

clettes, des courses à pied auront lieu ainsi que de nombreux jeux auxquels la jeunesse est conviée.

#### Etat des cultures

L'Officiel publie des renseignements sur l'état des cultures en France au 1er août.

Voici pour le Lot les renseignements suivants:

A cette date, les récoltes de blé, de méteil, de seigle, d'orge, d'avoine sont terminées.

Etat des cultures : maïs : médiocre; pommes de terre, assez bon; topinambours, bon; betteraves fourragères, médiocre; prairies artificielles, passable; fourrages verts annuels, assez bon; près naturels, bon; vignes, bon; pommes et poires, mauvais; tabac, assez bon.

#### FOIRES DE LA SEMAINE du 18 au 24 août

ARRONDISSEMENT DE CAHORS Lundi 18 août : Bach, St-Caprais. Mardi 19 : Francoulés (au village de

Pélacoy), Villesèque. Mercredi 20: Concots, Montcuq. Jeudi 21: Cabrerets.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC Lundi 18 août: Assier, Comiac,

Issepts. Mardi 19: Gorses, St-Chels. Vendredi 22 : Fons, St-Céré.

Samedi 23 : Lacapelle-Marival. ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 18 août : Alvignac, Fontanes-Lunegarde, Thédirac, Vayrac. Mardi 19: Camy (au village) Souil-

Mercredi 20: Gramat, St-Denis-les-Martel, Salviac.

Vendredi 22 : St-Germain. Samedi 23 : Caniac.

#### Etat civil de la ville de Cahors

Du 9 au 16 août 1913 NAISSANCES

Gaillard Antoinette-Delphine, rue Mascoutou, 38. Mouly Marcel-François, à St-Henri.

PUBLICATIONS DE MARIAGES Castelar Florencio-Bienbénido, com-

mercant et Bousquet-Miquel Marie, propriétaire à Béziers. Escax Gérome, maçon et Gauthier

Marie, laveuse. Caraman Jean, caporal au 7º de ligne et Contival Anastasie-Herminie, s.

p., à Vidaillac. Duhamel Joseph, chauffeur à la Compagnie d'Orléans et Chort Marie-Yvonne, s. p., à Bergerac.

MARIAGE Oiseau François, employé au chemin de fer et Dajean Alphonsine, coutu-

#### DÉCÈS

Ombinat Berthe, religieuse, 26 ans, rue Frédéric-Suisse.

Arbouys Marie, veuve Castelnau, 82 ans, s. p., boulevard Gambetta, 10.

#### Pharmacie de service

Le Dimanche 17 Août, le service des

#### Pharmacies sera assuré par la Grande Pharmacie

de la CROIX-ROUGE Boulevard Gambetta

#### ----» (II (( -----Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 17 AOÛT 1913 En Avant (allo, militaire Menzel. Si j'étais roi (ouverture) Adam. Vénézia (valse) Désormes. Les Cloches de Corneville

Planquette. (fantaisie) Pour les bambins (polka) Farback. Allées Fénelon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

#### On demande UN APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal du Lot

## Arrondissement de Cahors

#### Catus

Grande fête locale. - Voici le programme de la grande fête de Catus, qui aura lieu les samedi 6, dimanche et lundi 8 septembre 1913:

Samedi 6 septembre: A 7 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 8 heures, réception de la musique ; à 9 heures, promenade de la musique en ville.

Dimanche 7 septembre: A 6 heures du matin, nouvelles salves d'artillerie; à 8 heures, aubade aux habitants; à 10 heures, distribution des bouquets; de 2 à 4 heures du soir, jeux divers : mât de cocagne, cruche, jeux des gâteaux, jeu de la poële ; à 4 heures, courses aux chevaux, prix unique: Une superbe bride; à 4 h. 1/2, départ du ballon « La classe 1913 »; à 5 heures, bal de jour dans la halle richement décorée : à 8 heures, illumination des promenades, places et monuments publics; à 8 h. 1/2, brillante retraite aux flambeaux; à 9 h., brillant feu d'artifice (tiré sur les bords du Vert). Embrasement général de la ville par des feux de bengale; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confettis.

Lundi 8 septembre: A 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, ieux divers: course en sacs, course aux cerceaux, jeu de la corde, concours de grimaces, jeu du tonneau; à 2 heures du soir, course pédestre; à 3 heures, courses de bicyclettes (3 prix en espèces), 1er prix: 15 fr.; 2e prix 10 fr.; 3e prix: 5 fr.; à 4 heures, bal de jour ; à 9 heures, retraite aux flambeaux ; à 9 heures et demie, départ du ballon « Le Léon Gambetta » : à 10 heures, grand bal de nuit, batail-

le de confettis. N. B. — Pour les courses à bicyclettes, se faire inscrire chez le secrétaire de la commission.

Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient se produire pendant les fêtes.

#### Blars

Notre fête locale. - Grâce aux jeunes gens actifs, composant le Comité d'organisation de notre fête votive, celle-ci a été célébrée joyeusement. De nombreux étrangers y ont as-

sisté. Le bal était particulièrement très suivi et nombreux furent les couples qui s'en donnèrent à cœur de joie.

Au nom de la population de notre commune, nous remercions le Comité de la fête de son actif dévouement.

#### Concots

Comice Agricole des Bas-Plateauxdu Quercy. - Un Concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot est ouvert entre tous les Agriculteurs des cantons de Lalbenque, Limogne et Saint-Géry à Concots, le Dimanche 7 Septembre

Subvention à décerner au nom du Gouvernement de la République : 370

Subvention du Département : 400 fr. Article 1er. — Le Concours aura lieu à Concots, le Dimanche 7 Septembre. Les animaux devront être rendus sur la place de la Mairie, à 8 heures du

Art. 2. - Les primes seront accordées aux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière sui1re Catégorie. - Agneaux

1re SECTION Agneaux mâles 1er prix 30 fr., 2e 25 fr., 3e 20 fr., 4e

15 fr., 5e 12 fr., 6e 10 fr., 7e 8 fr., 8e 6 fr. Total 126 fr.

#### 2° SECTION

Agnelles (lots de 5 têtes) 1er prix 25 fr., 2e 20 fr., 3e 15 fr., 4e 12 fr., 5° 10 fr., 6° 8 fr., 7° 7 fr., 8° 6 fr. Total 103 fr.

> 2º Catégorie. — Antenais 1re SECTION

Antenais

1er prix 40 fr., 2° 35 fr., 3° 30 fr., 4° 25 fr., 5e 20 fr., 6e 15 fr., 7e 12 fr., 8e 10 fr. Total 187 fr.

#### 2e SECTION

Antenaises (lots de 5 têtes) 1er prix 30 fr., 2e 25 fr., 3e 20 fr., 4e 15 fr., 5e 12 fr., 6e 10 fr., 7e 8 fr., 8e 7 fr. Total 127 fr.

3º Catégorie. — Animaux de 2 à 4 ans 1re SECTION Béliers de 2 à 4 ans

1er prix 30 fr., 2e 25 fr., 3e 20 fr., 4 15 fr., 5° 12 fr., 6° 10 fr., 7° 8 fr., 8° 6 fr. Total 126 fr.

#### 2e SECTION

Brebis de 2 à 4 ans (lots de 5 têtes) 1er prix 25 fr., 2° 20 fr., 3° 15 fr., 4° 12 fr., 5° 10 fr., 6° 8 fr., 7° 6 fr., 8° 5 fr.

Art. 3. — Le Jury pourra réserver certains prix, faire des virements et créer des primes supplémentaires. Il sera en outre accordé:

1º Une médaille en argent et deux médailles en bronze offertes par M le Ministre de l'Agriculture.

2º Une médaille de vermeil, 1 médaille argent et 1 en bronze offertes par la Société d'Agriculture du Lot. 3º Une médaille d'argent et deux

médailles de bonze offertes par la

Société nationale d'encouragement à

#### Calvignac

l'Agriculture.

Féte locale. - Les 24 et 25 août prochain aura lieu notre fête locale dont voici le programme

Samedi 23 : à 18 h., annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 19 h. réception de la musique ; à 20 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 24: réveil en musique; à 8 h., tour de ville ; à 11 h., aubade à la municipalité ; à 16 h., jeux divers à 17 h., bal champêtre; à 20 h., retraite aux flambeaux; à 22 h., bal de nuit; à 23 h., bataille de confetti; à minuit, réveillon à la santé du Conseil muni-

Lundi 25: à 8 h., tour de ville en musique; à 11 h., apéritif-concert; à 16 h., bal champêtre: à 23 h., bal de nuit; à 24 h., réveillon d'adieu.

Le Comité ne répond 'pas des acci-

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Distinctions honorifiques. - M. Laniès, professeur agrégé au lycée de Toulouse, et M. Tulet, sous-économe au lycée de Cahors, viennent d'être promus au grade d'officier de l'Instruction publique.

Nous adressons nos plus vives félicitations à nos deux sympathiques compatriotes.

#### Castelfranc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Castelfranc se réunira dimanche, 17 août, à deux heures du soir, pour la session ordinaire d'août. Ordre du jour: 1º Assistance aux familles nombreuses, fixation du taux ; 2º Revision de la liste électorale des juges consulaires : 3º Assistance médicale gratuite, dépenses du premier semestre.

#### Duravel

Courses de Duravel. - Hippodrome de Peyregalière. Dimanche 21 septembre 1913, à 2 h. du soir.

Prix du Conseil Général (au trot monté ou attelé): 300 francs offerts par le Conseil Général, pour chevaux et juments de toute provenance, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné une somme totale de 2.000 francs. 200 francs au premier; 80 francs au second; 20 francs et son entrée au troisième. Entrée: 10 francs. Poids libre. Distance: 3.200 mètres. Les chevaux ayant gagné une somme totale de 500 francs reculeront de 50 mètres; de 1.000 francs de 100 mètres; de 1.500 francs et au-dessus, de 150 mètres. Les chevaux de 3 ans avanceront de

75 mètres. Prix de Duravel (au trot monté ou attelé, en parție liée): 600 francs offerts par la Société, pour chevaux entiers, hongres et juments de demisang, âgés de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. 400 francs au 1er; 150 francs au second; 50 francs au 3e. Entrée: 20 francs; moitié forfait. Poids libre. Distance: 1.625 mètrés. Tout gagnant d'une somme totale de 2.000 francs reculera de 25 mètres; de 4.000 francs de 50 mètres; de 6.000 francs de 75 mètres: de 8.000 francs de 100 mètres; de 10.000 francs de 125 mètres ; de 12.000 francs et audessus de 150 mètres. Les chevaux de 3 ans avanceront de 25 mètres. Dé-

part au pistolet. Grand prix du Lot (au trot monté): 800 francs dont 200 francs offerts par la ville de Duravel, 100 francs par le président de la Société et 500 francs par les membres sociétaires, pour chevaux et juments de demi-sang, âgés de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, 500 francs au premier; 200 francs au second; 100 francs au 3e. Entrée: 20 francs. Poids: 3 ans, 62 kilos; 4 ans, 65 kilos; 5 ans. 70; 6 ans 72 kilos. Distance: 3.200 mètres. Tout gagnant d'une somme totale de 1.500 francs reculera de 25 mètres ; de 3.000 francs de 50 mètres; de 4.500 francs de 75 mètres; de 6.000 francs de 100 mètres; de 7.500 francs de 125 mètres; de 9.000 francs et au-dessus de 150 mètres. Les chevaux de 3 ans n'ayant pas gagné une somme totale de 3.000 francs avanceront de 25 mètres. Départ au pistolet.

Engagements pour les 3 courses jusqu'au mercredi 17 septembre, avant midi, chez M. H. Daymard, secrétaire à Duravel.

Prix de consolation (au trot monté ou attelé); 300 francs offerts par les membres honoraires, pour chevaux et juments ayant couru dans la journée sur l'hippodrome de la Société et n'ayant été classés premier ou second, ni dans le prix de Duravel, ni dans le grand prix du Lot. Seront exclus également de cette course, le gagnant du prix du Conseil Général, ainsi que les chevaux qui n'auront pas effectué tout le parcours dans une épreuve au moins. 125 francs au premier; 100 francs au second; 50 francs au 3e; 25 francs au 4e. Entrée: 5 francs. Poids libre. Distance: 2.400 mètres.

Les engagements pour cette course seront reçus au pesage et clos 5 minutes après l'affichage du résultat du Grand Prix du Lot.

(Code et règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang). Les Commissaires,

E. CAX, G. PRIEUR, Ed. ANDRIEU Approuvé: Le Ministre de l'Agriculture,

# Arrondissement de Figeac

CLÉMENTEL.

#### Marcilhac

Nos foires. - C'est aujourd'hui samedi, 16 août, que se tient dans notre commune la grande foire de l'année, dite de la Saint-Roch

Favorisée par la fête locale, tout fait prévoir qu'elle aura une importance exceptionnelle.

Le foirail sera largement approvi-

#### Lunan

Compatriote. - Dans la récente promotion de la Légion d'Honneur, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Victor Delbos, ancien élève du Collège Champollion à Figeac, professeur de philosophie à la Sorbonne et membre de l'Institut. La haute distinction dont M. Delbos vient d'être l'objet, consacre une notoriété déjà universelle. Par ses travaux sur Spinoza, sa thèse si remarquable sur le Kantisme, l'action qu'il exerce sur le mouvement philosophique contemporain, l'autorité et la sûreté de son enseignement, M. Delbos s'est placé au premier rang parmi les philosophes de l'heure présente et est aujourd'hui un véritable chef d'école. Mais les Figeacois n'admirent pas seulement en M. Delbos un esprit d'une rare élévation, ils aiment sa simplicité, sa cordialité et son dévoûment prêt à se manifester pour tout ce qui intéresse la petite patrie à laquelle il garde un fidèle attachement. Au nom de tous ses amis - et M. Delbos ne compte que des amis à Figeac, - nous le prions d'agréer, pour lui et sa famille, nos respectueuses félicitations.

Conseil municipal. - Le Conseil municipal est convoqué pour le dimanche, 17 août, à huit heures du matin afin de fixer le taux prévu par la nouvelle loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreu-

#### Lacapelle-Marival

Le sympathique conseiller général de Lacapelte adresse aux électeurs du canton la lettre suivante :

Chers Concitoyens,

Les 2.185 suffrages exprimés sur mon nom prouvent que la politique de paix et d'union que nous avons toujours préconisée de concert avec MM. Laborderie et Vayssières, conseillers d'arrondissement, a recu la plus belle de ses consécrations.

Votre généreuse manifestation, témoignage de sincère sympathie, m'est allée droit au cœur, et n'a fait, soyezen certains, qu'augmenter mon dévouement à votre propre cause.

Comme en politique nous sommes tous solidaires, elle a touché de même tous nos amis, et à touselle nous donne la certitude que l'accomplissement de notre mission nous sera facilitée par la sincérité de vos sentiments républicains imbus à l'égard de tous, de justice, de progrès et de

Mes chers amis, merci. Léopold LAPARRA, Conseiller général.

#### Brengues

Orage. - Mercredi dernier, vers dix-neuf heures, un violent orage s'est abattu sur notre région. Les éclairs et le tonnerre faisaient rage et se succédaient sans interruption. La grêle, grosse comme des noix,

se mit à tomber et a fait beaucoup de dégâts aux vignes et principalement aux tabacs.

Nos braves paysans sont dans la consternation.

#### Corn

Récompense honorifique. - Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale vient de décerner à notre sympathique et dévoué instituteur, M. Bouzou, la médaille de bronze de la Mutualité.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Nos fêtes. — Favorisées par le beau temps, nos fêtes ont été particulière-

ment réussies. Un orchestre de choix a fait entendre des morceaux très entraînants. Défilés, aubades, distribution de bouquets, feux d'artifice, rien n'a manqué au programme. Les bals de jour et de nuit ont été très animés.

Nos félicitations et nos remerciements aux jeunes organisateurs.

#### Mayrinhac-Lentour

Progrès de l'idée républicaine. - A occasion des dernières élections cantonales, M. Murat, notre sympathique et dévoué conseiller général,

a obtenu 177 suffrages sur 198 votants. Il y a environ vingt ans, dans des circonstances analogues, le candidat républicain au Conseil général obtenait péniblement une quarantaine de voix. La commune de Mayrinhac-Lentour passait, à cette époque, pour l'une des plus réactionnaires de l'arrondissement. Elle se place, à l'heure actuelle (Saint-Céré excepté), à la tête des communes républicaines du canton. Que les temps sont changés!

Edilité. — Le Conseil municipal de Mayrinhac-Lentour est convoqué pour dimanche, 17 août, en session ordinaire.

Ordre du jour : Affaires courantes dépenses de l'assistance médicale, soutiens de famille.

Carnet blanc. - On nous annonce le mariage de M. Lavayssière Joseph, dit Firmin, originaire d'Albiac, avec Mlle Donnadieu Marie-Louise, de Mayrinhac-Lentour.

Félicitations aux jeunes époux.

## Arrondissement de Gourdon

#### Gramat Probité. - Une vache, errant sur

la voie publique, a été trouvée par M. Louis Gratias, résidant à Molières, Déclaration de la trouvaille a été

faite à la mairie de Gramat.

#### Payrac

Fête locale. - La fête des quartiers de Camy et La Léguinie se prépare avec un programme admirable pour le dimanche, 17 août.

Des courses cyclistes auront lieu et Messieurs les coureurs peuvent s'adresser, à M. Soulié, cycles à Payrac, qui fournira tous renseignements. Il y a de nombreux prix.

Souillac Acte de courage. — Un jour de la semaine dernière le fils aîné d'une famille de Souillac, G. T., étant en vacances, se baignait avec quelques camarades dans la Dordogne. Quoique l'eau fut basse, ne sachant pas trop bien nager, il se laissa entraîner dans un endroit où il perdit pied, quoique près du bord. Suffoqué par l'eau qui lui avait pénétré dans les oreilles, il appela à son aide Jean Coleda qui se trouvait à quelques mètres, ce que celui-ci fit tout de suite. Mais l'émotion paralysait un peu leurs forces et Jean Coléda, plus jeune que G. T., avait de la peine à l'aider à sortir de ce trou, quoique trois ou quatre mêtres seulement les séparassent du bord : aussi demandaient-ils de l'aide. Enfin, ne perdant pas leur sang-froid, ils atteignirent tous deux

le bord, où ils eurent pied. On signale que pendant cette scène se trouvaient à côté des personnes, notamment un militaire, qui venaient de se baigner et qui, malgré les appels de Coléda, ne se

sont pas dérangées. Il fut pénible de comparer cette conduite à celle de Jean Coléda, auquel nous devons adresser nos félici-

## Bibliographie

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 16 août. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

Gaston Bonnier, de l'Académie de Sciences. L'Age de la Terre. - Geoffroy de Grandmaison. Une petite ville normande : Conches. - Pauline Gueuble, Récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827). (Publié par Mme A. Flori) (II). — Maurice Deroure, L'Eveil (IV). - C. Ferrand. Torpilles et torpilleurs. - Luce de Gery, Les exilées volontaires. Wladimir d'Ormesson, Tom.

Revues étrangères. — A travers les revues françaises : l'Actualité. — Les Faits et les Idées au jour le jour. -Revue économique et financière. -La Vie mondaine. — Chronique spor-

PARTIE ILLUSTRÉE

La loi de trois ans : M. Louis Barthou, président du Conseil des minis-

Torpilles et torpilleurs: Bouclier, contre-torpilleur français de 750 tonneaux de déplacement et de 35 nœuds de vitesse, construit par les chantiers Auguste Normand. — Submersible type Laubœuf, fourni à la marine hellénique par les établissements

Schneider. Les affaires d'Orient: Une séance de la conférence de Bucarest. - Canons pris aux Bulgares par les Grecs

et envoyés à Athènes. Actualités: Au cours de son récent déplacement dans le midi, M. Thierry, ministre des travaux publics, est venu saluer l'illustre entomologiste J.-H. Fabre, à Sérignan. - Agrandissements du Palais de Justice, à Paris deux gravures). — La semaine sociale à Versailles. — Les anciens cuirassiers de Reichshoffen quittant la Madeleine, à l'issue de la cérémonie funèbre célébrée à la mémoire de leurs camarades tombés le 6 août 1870. - Une visite de S. M. la reine d'Espagne à l'orphelinat espagnol de Neuilly, au cours de son dernier séjour en France. - Le Dugay-Trouin, appelé à abriter l'école navale, en remplacement du Borda.

Le congrès de médecine de Londres: La délégation française. — La délé-

gation chinoise. Les morts: S.-F. Cody, l'un desplus célèbres aviateurs anglais, s'est tué, avec un passager, à l'aérodrome de Farnborough, par suite de la rupture des câbles maintenant les ailes de son appareil.

Le grand prix automobile de France: Bablot, le vainqueur du grand prix. - M. Delage serrant, à l'arrivée, la main du vainqueur Bablot, qui pilotait une de ses voitures.

La saison à Deauville : La rue Gon-L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de

300 pages.

A Vendre

A MONTREDON (LOT) Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jar-

din et châtaigneraie. S'adresser pour tous renseigne-ments à M. le Secrétaire de mairie de cette commune.

## Ateliers de Nickelage de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure BRONZAGE & VERNISSAGE

Spécialités pour Vélos POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes

CUIVRAGE, EMAILLAGE

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée Cahors: Agent Général M. BAUDIN, Electricien

UN MONSIEUR tuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bron-chites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on

appréciera le but humanitaire, est la onséquence d'un vœu. Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les

indications demandées.

indique gratuitement recettes, infaillibles pour guéřir promptement et radicalement les Ulcères variqueux, Plaies des Jambes, Eczémas, toutes maladies de la Peau et du Cuir chevelu, Constipation, Vices du sang. Rémorroïdes, troubles du Retour d'âge; Epilepsie, Neurasthénie, toutes maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes. Ecrire à l'Abbé LAURET. Curé d'Ervauville (Loiret).

# SAYON DES PRINCES DU CONGO BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 août. La Bourse a fermé aujourd'hui

pour ne rouvrir que lundi, jour de la liquidation. Aussi les affaires ont été réduites à leur plus simple expression. La tendance du marché est demeurée très ferme dans tous les compartiments. La Rente française gagne encore

du terrain à 88,47.

L'Extérieure espagnole s'avance à 89,95, l'Italien à 95,90 et le Serbe à 82,70. Le Turc fléchit à 86,12. Les fonds russes progressent : le 3 0/0 1891 à 75,95, le 1896 à 74,05, le 5 0/0 1906 à 104,85, le 4 1/2 1909 à 99,70 et le Consolidé à 92,70. Bonne tenue des Etablissements de

Crédit. La Banque de Paris termine à 1,740, le Comptoir d'Escompte à 1,060 et le Crédit Lyonnais à 1,685. Les Chemins français sont soutenus: l'Est se traite à 917, le Nord

à 1,715 et le Lyon à 1,310. Le groupe cuprifère conserve sa bonne orientation. Le Rio Tinto cote

1,950.

Une Carte Touristique

De la Région Orientale des Pyrénées La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle a édité, sous forme de depliant, une carte touristique concernant les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Ariège,

le Tarn et la Haute-Garonne. Ce document, établi de façon très artistique, donne avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des | tation d'un certificat visé par le Maire régions desservies par son réseau.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3º classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque

du réseau d'Orléans à une gare quel-

conque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteauroux; Tours à Port-de-Piles; Port-de Piles à Ar genton; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présende leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

#### Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire : 1re classe : 86 francs - 2º classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours – Langeais – Saumur – Angers – Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

2º Itinéraire : 1º classe : 54 francs - 2º classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise - Tours - Chenonceaux et retour à Tours - Loches, et retour à Tours - Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'an-

- Merci, papa, et soyez tranquille...

je vais faire le tour du monde et vous

n'entendrez plus jamais parler de

moi... bonsoir la compagnie!... mes

Quoique le baron de Polart soit

destiné à jouer un rôle d'une impor-

tance capitale dans le dénouement

de la longue histoire que nous racon-

tons, il nous est interdit de nous

étendre, ainsi qu'en d'autres circons-

tances nous aurions aimé à le faire,

sur les débuts dans la vie de ce grand

homme, curieux spécimen des indi-

vidus les mieux réussis d'une nom-

breuse famille dont, par malheur, on

rencontre des membres à chaque pas

Nous ne pouvons qu'indiquer en

quelques lignes les principales sta-

tions de l'adroit coquin, dans sa car-

Paris recèle, dans ses bas-fonds

fangeux, un nombre considérable

d'adolescents qui, chassés et aban-

donnés par leurs familles pour cause

de vices précoces et de mauvais ins-

tincts indomptables, se trouvent

dans une position absolument sem-

que l'on fait à travers le monde.

rière aventureuse.

Il pirouetta sur ses talons, et il dis- lau bagne en passant par les diverses

compliments au propriétaire!...

parut, après avoir répondu:

#### Relations avec le Maroc

Il est rappelé au Public que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie Transatlantique, a créé récemment des billets directs simples et d'aller et retour de Paris à Casablanca ou vice versà, vià Bordeaux.

Les départs des paquebots ont lieu n Touraine, aux Châteaux des les 10 et 25 de chaque mois par ser-bords de la Loire et aux stations vice rapide, les 2 et 18 par service accéléré.

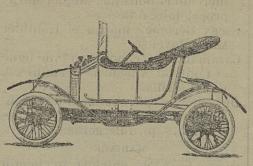
> Les prix sont, suivant la classe, de 205 fr. 85, 154 fr. 45, 99 fr. pour les billets simples, de 328 fr. 80, 251 fr. 10 et 161 fr. 35 pour les billets aller et

Les personnes désirant réduire au minimum le voyage maritime peuvent également se rendre au Maroc par l'Espagne, vià Madrid et Algésiras, d'où l'on peut gagner Tanger par une traversée de 2 h. 1/2 environ.

Un service rapide bi-hebdomadaire entre Madrid et Algésiras faisant suite au Sud-Express, train de luxe quotidien entre Paris et Madrid, permet d'effectuer le voyage de Paris à Tanger en 53 heures. C'est le mode d'accès au Maroc à la fois le plus rapide et le plus commode.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

# CHAUFFEURS



Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur isinage.

Prix américain, mais fabrication Française. Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

# l'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

FEUILLETON DU Journal du Lot 457

DE PROVINCE PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXII

L'Odyssée d'un haut baron - Votre état de tailleur en vieux ?. En voilà une occasion soignée! merci, papa... C'est pas dans mes goûts! le fond de culotte m'est inférieur! J'ai-

me mieux autre chose... une profession plus distinguée.. - Mais, laquelle ?... laquelle ?... on

dirait que tu as le choix ?... - Un peu, que je l'ai !... j'hésite entre les carrières les plus comme il faut... je puis être ramasseur de bouts de cigares... préposé aux trognons de pommes aux Funambules ou au Lazary,... Qu'est-ce que vous dites de ça, papa ?...

- Je dis que tu es un brigand et

que je te chasse!... - C'est bon! ne vous faites pas de Reproduction interdits aux journaux n'ayant

pas de traité aves l'Agence Favre.

bile, on s'en va...

— Je dis poursuivit le tailleur avec une exaspération croissante, que je te donne ma malédiction ?...

- Plus que ca de monnaie! fit Timoléon-Achille en ricanant, savezvous que vous êtes généreux ce soir! mais si ça vous gênait le moins du monde, faudrait pas vous en démunir... à moins que vous n'ayez dans un vieux bas des malédictions de rechange...

Le portier, au comble de la fureur. saisit les grands ciseaux qui lui servaient à couper son drap et s'élança

sur son fils. La malheureuse Eudoxie se jeta entre eux.

Le jeune homme n'avait pas reculé d'un pas.

— Va-t'en!... va-t'en! lui cria son père, va-t'en je te tuerais!...

- Ah! fichtre, je le vois bien, aussi je file, afin de vous épargner le désagrément de la cour d'assises... Dites donc, papa, auriez-vous sur vous cent sous à me donner par hasard ?... les petits présents font les bons parents...

Le portier fouilla dans sa poche... il en tira une pièce de cinq francs qu'il jeta à son fils en répétant :

- Pars! et que je ne te revoie jamais!...

Timoléon-Achille avait attrapé la pièce au vol.

blable à celle de Timoléon-Achille, au moment où il quittait la loge paternelle avec cinq francs dans sa po-Presque tous suivent, étape par

étage, ce fatal chemin qui conduit

La plupart, dans leur existence obscure et criminelle tout à la fois. restent de vulgaires scélérats, se donnant cent fois plus de peine pour vivre dans une abjecte misère, qu'il n'en aurait fallu pour conquérir par

le travail une modeste aisance. Selon toute apparence, Timoléon-Achille devait agir 'et finir comme eux, et ne se jamais élever au-des sus de la tourbe infâme dans laquelle

il entrait résolument. Il n'en fut pas ainsi.

Le fils du portier de la rue Vieilledu-Temple, doué d'une beauté physique très réelle quoique un peu commune, avait en outre une remarquable intelligence, et l'esprit, peut-être même devrions-nous dire : le génie de l'intrigue.

Après avoir croupi pendant quel ques mois parmi les industriels ténébreux dont nous l'avons entendu parler lui-même ramasseurs de bouts de cigares, marchands de contremarques, etc... il sentit s'èveiller en luimême une ambition effrénée, développée par la lecture assidue de la Gazette des Tribunaux et des autres journaux judiciaires qu'il dévorait dans un estaminet borgne où ils arrivaient de dizième main.

Lorsque Timoléon-Achille parcourait le récit de ces grandioses escro-

chambres de la police correction- | tres inédits de Gil-Blas. quand il li- | prison. sait l'histoire de ces prodigieux gredins qui, gráce à un nom de fantaisie habilement choisi, à un titre ronflant, à une brochette de décorations étrangères, à un aplomb de premier ordre, avaient trouvé moyen de mener pendant plusieurs années une existence presque princière, entourés d'un peuple de courtisans et de tous les raffinements du luxe, éblouissant le vulgaire imbécile et se faisant saluer bien bas par les dupes, il sentait son cœur battre. ses yeux devenaient brillants, une émulation enthousiaste s'emparait de lui, il se frappait le front avec le geste de Chénier mourant, et il murmu-

> - Moi aussi, je sens là quelque chose!...

Mais, pour s'élever dans les hautes régions de la filouterie productive, il lui manquait un point de départ.

N'est pas escroc qui veut, surtout avec une casquette huileuse sur la tête, une blouse trouée sur les épaules, et les pieds dans des souliers per-

Le hasard vint en aide au jeune homme.

Conduit au poste pour avoir consommé dans une gargotte de la barière du Trône un dîner de trente sous qu'il ne pouvait pas payer, Timoléon-Achîlle fut condamné par la queries qui ressemblent à des chapi- septième chambre à huit jours de

8 4 3 54 8 29 » 8 4 22 9

12 41 13 6

13 18

13 34 13 47 14 8

14 22 14 47

14 57

20 49

13 26

4 35 9 11 4 56 9 17 5 9 9 28 5 37 9 37 6 18 9 59

43 | 19 14 |

8 17 10 15 19

6 19 17 23 15 30

Sous les verroux de la geôle il fit la connaissance de l'un de ces hommes qui s'intitulent agents d'affaires et dont l'existence ténébreuse aurait fourni à Balzac le sujet d'un livre magnifique.

Cet agent d'affaires s'occupait de toutes les opérations douteuses, sinon tout à fait criminelles, qui sont la spécialité de ces messieurs et dont le détail serait trop long.

Disons seulement, et ceci suffira pour faire comprendre le reste, qu'il servait d'intermédiaire dans des opérations d'escompte où l'intérêt usuraire dépassait le taux de quatre cent pour cent, qu'il prêtait, ou plutôt vendait sa signature pour endosser les billets de complaisance des commercants en déconfiture, courant bride abattue vers la banqueroute, et qu'enfin (en sa qualité d'homme de loi), il donnait des consultations à tous ceux qui réclamaient de son expérience les moyens de ne pas sortir outre mesure de la stricte légalité, tout en commettant d'abominables gredineries.

J'en passe... et des plus fortes!...

(A suivre).

## SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors										
	739	3	1123	121	23	35	1125			
dio arrainy	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS			
DADIS (Ousses) dán	1re, 2e, 3e clas.		1re, 2e, 3e clas.	A STATE OF THE STA	The state of the s	1'e, 2e, 3e clas.	1°, 2°, 3° classes			
PARIS (Orsay) dép. PARIS (Aust.) dép.	h allighe	8 20 8 30	Die William	19 » 19 10	20 27 20 37	$\begin{bmatrix} 22 & 51 \\ 23 & 4 \end{bmatrix}$	and Feb			
LIMOGES (arrivée		14 2	111	0 47	2 28	8 34	DUP LINE			
( depart.	3 16	14 12	-	0 53	2 36	9 10				
BRIVE ( arrivée départ.	6 18 6 45	15 41 15 48	15 58	2 29 25	4 5 4 14	12 5 13 12	19 25			
Gignac-Cressensac.	7 21	10 10	16 33	_ 00	T 14	13 47	20 3			
SOUILLAC   arr	7 40		16 52	(fa) - 0.	4 49	14 6	20 23			
CAZOULÈS	7 45 7 53	200 100	16 54 17 2	- 10	4 52	14 10 14 18	$\begin{array}{cccc} 20 & 43 \\ 20 & 52 \end{array}$			
Lamothe-Fénelon.	8 9	Man Man	17 18	THE THE		14 34	21 9			
Nozac	8 19	3	17 28	0.0000		14 44	21 20			
Saint-Clair	8 31 8 40		17 40 17 49	bellon s	5 17	14 56 15 5	21 33 21 43			
Dégagnac	8 51		18 »	OTTO GOL	I II HS	15 16	21 55			
Thédirac-Peyrilles.	9 2	0.010	18 11		1911	15 27	22 7			
Saint-Denis-Catus. Espère	9 13 9 22		18 23 18 33	- 101	-	15 38 15 47	22 19 22 30			
CAHODE (arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41			
( depart .	9 41 9 51	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	1 7 »			
Sept-Ponts	10 5	SOLUTION OF THE PARTY OF THE PA	19 8 19 22	pentian	ou _ st	16 18 16 34	7 12 7 29			
Lalbenque	10 12	to white .	19 29	12 II 12	NIO ZIROLI	16 42	7 29 7 38			
Caussade	10 45	18 »	20 2		6 35	17 17	8 19			
MONTAUBAN arr. TOULOUSE arr.	11 19 12 31	18 26 19 16	20 36 21 57	5 9	7 1 7 50	17 54 20 7	10 36			
un.	12 01	120 10	1 1 01	, 0 "	1 00	120 1	10 50			
Ponia à Ct T	9 220 19	11/423	-1 -1 A	1900,000	ab eddy	COMPANIES	11 2 310			

	Marie St. Marie Land	4	12	1.34	16	1140	-1128	1132	3 (*)		4	1	22	7	00	113	6
	THE PARTY OF THE P	RAP					IBUS	OMNI		EXPI			PIDE	OMN		OMNIE	
		1re, 2e, 3	3° clas.	1re, 2e,	3° clas.	1re, 2e,	3° clas.	1re, 2e, 3e	classes	10°, 2°,	3° clas.	1re, 2°,	3º clas.	11°, 2°,	3º clas.	1°, 2°, 3°	clas.
	TOULOUSE d.		))	16	45	15	47	18	3	20	45	23	37	5	18	9	16
	MONTAUBAN. d.		49	17	37	16	37	19	59	21	34	0	27	7	15	10	47
	Caussade	1111	-	17	59	17	16	20	42	21	57	loit.		7	56	11.	25
	Lalbenque	311 -	106	120-		17	54	21	25	100	- Mil	844	405	8	38	12	))
	Cieurac	119	- FEET	911-		18	2	21	34			_	-	8	47	12	8
	Sept-Ponts		- 5	-	-	18	13	21	46	-	-	_	-	8	59	12	19
	CAHORS \ arr.	150 90		18	36	18	21	21	54	22	35	1	23	9	7	12	27
-	( dep.	14	49	18	43	19	4	5	50	22	40	1	27	9	30	1 15	32
	Espère	-	-		1350	19	17	6	4	1		DIAM	101	9	42	215	44
	St-Denis-Catus			-	- 1112	19	31	8 6	20	1111-1	-,90	TREE	410	9	54	4 15	57
	Thédirac-Peyril			IIII.	- 111	19	45	5 6	36	100	4 (15)	AL	-	10	7	16	10
-	Dégagnac	-	108	III-	YU	19	54	6	45	Harri	-115		-	10	16	16	19
3/2	Saint-Clair	721	- 1111	In I	- 10,65	20	3	1 6	54	huo	-	MI T	-01	10	25	16	28
13	GOURDON	14157	1160	19	24	20	17	7	11	23	22	-	-	10	38	16	42
1	Nozac	000		61		20	26	7	20	-	1910	-	-		46	16	50
30	Lamothe-Fénel		- Sept	19. 7		20	35	7	30	-		_		10	55	16	59
	CAZOULÈS	1-	477	10	- 1-	20	49	7	44	-	- 10	-	-	11	8	17	12
	SOUILLAC.		47	19	45	20	57	7	52	23	43			11	15	17	19
	LE VIER COLOR (III.		48	19	47	21	3	8	4	23	46	-	-	11	18	17	33
19	Gignac-Cressens	16	23	20	-00	21	32	8	36	-	-00	-	-	11	43	17	58
10	BRIVE \ a.	16	28	20 20	22	22	2	9	7	0	22	2	58	12	11	18	26
	PARIS. (A.) arr.	23	45	4	31 36	110	THE PERSON	19	25	0 8	28	3	5	12	56	18	41
	PARIS. (O.) arr.	29	54	4	46		Tioa	19	14	8	47	10	32	22	46		-
	Les trains "express" et	"ranie			HU nent le	e vov	gaure	de 24 et 3	14		56	10	41	22	55	-	-
100	les maneateurs.								Class	ses que	dans	des co	панно	is dete	rinine	es : consi	alter
	(') Le train 1132 n'a lieu	i que le	es jour	rs de f	oire à	Monta	auban.										6 3 3

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris EXPRESS

De Toulouse à Paris par Cahors

			00   20 7   1	0 30	11 () 1	e train 11:	32 n'a lieu	que les jou
Paris à St-Denis-près-Mar	Le Buisson à St-Denis-près-Martel							
PARIS (Orsay) départ.   19 50   »	22 51   8*20	10 »	Le Buisson, dép.		6 38 1	10 58	15 32	19 42
St-Denis-près-Martel. 4 40 9 20	13 52 16 28	20 5		"	0 00	10 00	10 02	19 42
Vayrac	14 3 »	20 14	Sarlat	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Bétaille (arrêt) 4 52   9 33	14 7   »	20 18		H 91	Best Committee	10 00	15 00	04 01
Puybrun 5 » 9 41	14 16   »	20 26	Cazoulès	7 31	Necositracessucia	12 38	17 20	21 37
Bretenoux - Biars 5 9 9 52	14 29   16 52	20 39	Souillac	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Port-de-Gagnac 5 16 9 59	14 36 »	20 46					10 4	41 10
Laval-de-Cere 5 24 10 7	14 44 »	20 56	Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	))
Lamativie 5 45 10 30	15 6 »	21 20	Baladou . Arrêt.	8 14	DENING!	13 8	18 21	mean
Siran (arrêt) 6 1 10 46	15 22 )	21 36	Le Proposition States and Proposition of the Party of the	0 14	))	10 0	10 21	)
La Roquebrou 6 17 11 1	15 38 17 46	10 m	Martel	8 21	11 23	13 16	18 29	Dil)
AURILLAC. arrivée. 6 56 11 14	16   16   18 23 Martel et Pa:			0 01	11 10	10 00	Tien ko	n -1101 t
Aurillac à St-Denis-près-l	St-Denis-pM. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	))		
AURILLAC départ.   4 32   »	St-Denis-près-Martel au Buisson							
La Roquebrou 5 12 »	9 54 15 37	20 50	THE REPORT OF THE PARTY OF THE	-110197				
Siran (arrêt) 5 25   »	10 7 15 50		St-Denis-pM. d.	))	6 54	))	12 14	20 1
Lamativie 5 44   »	10 28 16 11	21 21	Martel	))	7 8	))	12 28	20 17
Laval-de-Cère 6 2 »	10 46 16 29	))	THE BRITAIN AND AND			"	14 40	
Port-de-Gagnac 6 10 »	10 54 16 37	))	Baladou . Arrêt.	))	7 14	))	12 34	20 23
Bretenoux-Biars 6 19   7 52	11 6 16 51	22 0	Le Pigeon	))	7 19	))/	12 39	20 28
Puybrun 6 27   8 2	11 15 16 59		BURE BURE STREET	"	1 10	"	12 00	40 40
Bétaille (arrêt) 6 33 —	11 21 17 5		Souillac	5 52	8 »	))	13 10	20 58
Vayrac 6 39 8 14	11 29 17 12		Cananalaninanan	0	0 10		10 01	01
St-Denis-près-Marfiel. 6 46 8 22	11 36 17 19	-	Cazoulès	6 »	8 10	20)	13 21	21 7
PARIS (Orsay) arrivée » »	22 55 4 46	8 43	Sarlat	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Nota. — Les jours de foires à Aurillac un trair arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir. — 'Jusqu'au 5 sept.	part d'Aurillac à 5	h. 5 soir e	profit Hanbally				Consteal	21,01
arrive a St-Denis a 7 h. 17 soir 'Jusqu'au 5 sept.	; " jusqu'au 9 oct.		Le Buisson, ar.	))	10 9	5 51	15 21	))
De Sarlat à Gour	don	of un I	De	Gour	don à	Sarlat	errid ol	Jo smile
CLDTIM	2   13   29   20	43	GOURDON		HI TO THE			17 10
	3   13   44   20		Pavrignac (arr.)	. Milli		44	0 58	17 42 17 50

St-Cirq-Madelon.....

Grolejac .....

 13
 56
 21
 2

 14
 3
 21
 7

21

13

Carsac.

13 56 21

9 36 9 43

GOURDON...... 9 52 14 19 21 21 | SARLAT

St-Cirq-Madelon....

Payrignac (arr.) .....

0 00	10 00	10 04	19 44	against the section of the business of the section	
7 33	11 58	16 40	20 54		))
MACCON INCOME.	12 38	17 20	21 37	1 011 011 10 10 10 10 10 10 10	))
111111111111	William St. L.	of lead	been fre	FIGE AC 10 95 19 90 10 91 91 91	))
0 10	12 50	18 2	21 45	Le Pournel 10(1)41 »   16 51   21 52	"
0 48	13 4	18 17	)		))
))	13 8	18 21	hence	Rocemedous   11 94   14 99   17 91   99 97	54
	No. of the last		3 333251	Montvalent   11   38     »     17   45     22   52   4	22
1 23	13 16	18 29	)	St-Denis-p (arr. 11 48 14 53 17 55 23 1 4	35
1 40	13 26	18 40		Martel   dép.   11 55   14 58   17 59   23 7   4	56
Co mb a l	I HILL		11 11 31	Quatre-Routes   12   4   15   7   »   23   17   5	6
arte	l au B	uisso	10 90 0	Turenne	37
6 54	)	12 14	20 1	BRIVE ar. 12 33 15 38 18 33 23 47 6 PARIS (Orsay) ar. 22 55 23 54 4 46 8 43 19	18
7 8	))	12 28	20 17	· 图 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	36
	"	14 40	20 11	(1) Arret au Pourner les jours de foire à Assier et Gramat.	
7 14				(1) Milet au l'outher les jours de loire à Assier et Gramat.	•
7 14	»	12 34	20 23	Paris à Brive, Capdenac et Toulous	e
			20 23	Paris à Brive, Capdenac et Toulous	6
7 14	»	12 34	20 23 20 28	Paris à Brive, Capdenac et Toulous  EXPRESS EXPRESS  PARIS (Orsay) d.   -   8 20   10   3   20   27	))
7 14 7 19	» »	12 34 12 39 13 10	20 28 20 28 20 58	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    Paris à Brive, Capdenac et Toulous   EXPRESS   EXPRESS	
7 14 7 19 8 » 8 10	) ) ))	12 34 12 39 13 10 13 21	20 23 20 28 20 58 21 7	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    Paris à Brive, Capdenac et Toulous	))
7 14 7 19 8 »	» »	12 34 12 39 13 10	20 23 20 28 20 58 21 7	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    Paris à Brive, Capdenac et Toulous	» »
7 14 7 19 8 » 8 10	» » » 4 55	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22	20 23 20 28 20 58 21 7 21 51	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	)) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17	) ) ))	12 34 12 39 13 10 13 21	20 23 20 28 20 58 21 7 21 51	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	)) )) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9	» » » 4 55	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22	20 23 20 28 20 58 21 7 21 51	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	)) )) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9	» » » 4 55 5 51	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22 15 21	20 28 20 28 20 58 21 7 21 51 3	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	» » » » »
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9	»  »  »  4 55  5 51  Sarlat  36   1	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22	20 28 20 28 20 58 21 7 21 51 3	PARIS (Orsay) d. —   8 20   10   20 27   Brive dép.   7 55   19 7 18 42   4 22   Turenne   8 21   19 32   19 6     Quatre-Routes   8 32   19 43   19 14       St-Denis-p (arr.   8 40   19 51   19 21   4 53   Martel (dép.   8 45                           Montvalent   8 59                         Rocamadour   9 19                           Gramat   9 32                           Assier   9 55	)) )) )) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9	» » » 4 55 5 51	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22 15 21 0 58	20 28 20 28 20 58 21 7 21 51 3 17 42 17 50	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	)) )) )) )) )) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9  on à 7	»  »  »  4 55  5 51  Sarlat  36   1	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22 15 21 0 58 1 13	20 28 20 28 20 58 21 7 21 51 3	PARIS (Orsay) d. — 8 20 10 » 20 27 Brive	)) )) )) )) )) )) )) )) )) ))
7 14 7 19 8 » 8 10 9 17 0 9	»  »  4 55  5 51  Sarlat  36   144   151   11	12 34 12 39 13 10 13 21 14 22 15 21 0 58 - 1 13 1 23	20 28 20 28 20 58 21 7 21 51 3 17 42 17 50 17 57	Paris à Brive, Capdenac et Toulous    PARIS (Orsay) d.	)) )) )) )) )) )) )) )) ))

CAHORS. — dép	6	3	7	28	112	40	18	52
Mercuès	6	17	7	50	12	54	19	7
Douelle (Arrêt)	6	21		_	12	58	19	11
Parnac	6	28	8	8	13	5	19	19
Luzech	6	34	8	19	13	T. M. T. Land	Carlo Carlo	
Castalfran	1	711		CO TO SEC		11	19	27
Castelfranc	6	46	8	46	13	22	19	43
Prayssac (Arrêt)	6	49	11 11 11		13	25	19	46
Puy-l'Evêque	6	58	9	11	13	34	19	58
Durayel	7	5	9	25	13-	41	20	6
Soturac-Touzac	7	13	9	37	13	49	20	
Fumel	7	-			- North	3 10 3	Programme and the second	14
Fumel		23	10	4	13	58	20	27
LIBOS	7	29	10	11	14	4	20 -	33
PARIS (Orsay)	22	55	_	_	4	46	8	43
AMONG SHOW YEAR					13		100 00	
De Lit	009	3 3		Sa	Hor	DWO	1	
All to the second second second				- Ca	-10		913-7	
DADIC	ALC:	1419 7	-	0	100	at at		

De Cahors à Libos

#### LIBOS... dép..... 12 20 48 15 18 Fumel..... Soturac-Touzac.... 12 15 26 12 57 6 15 36 15 43 15 50 15 57 16 2 16 12 Duravel ..... 13 8 8 13 Puy-l'Evêque..... 13 35 22 Prayssac (Arrêt).... 29 37 14 6 14 23 Castelfranc.... 8 Luzech ..... Parnac ..... 14 38 8 57 16 20 Douelle (Arrêt)..... 9 2 9 7 16 25 16 30 Mercuès ..... 14 55 CAHORS. — Ar.... 15 13

9 19 | 16 42 | 22

De Caho	rs	à	C	aj	pd	e	nac
CAHORS. — dép	7 7 7 7 7 7 8 8 8 8 8 8 8	11 20 31 40 49 2 9 26 34 48	13 13 13 14 14 14 14 14 14 15	31 40 51 8 21 28 37 45 1	18 18 18 18 19 19 19 19 19	29 40 49 57 7 18 24 31 37 50	rrs de foires à Figeac franche-de-Rouergue, part de Cahors à 4 h. arriver à Capdenac à
Montbrun	8 9 9 9 22	59 9 22 34 55	15 15 15 15	12 22 36 48	19 20 20 20 20 8	59 7 18 29	Les jour et à Villefrun train p 43 pour ar 6 h. 50.
i ilitib (Orsay)	44	99	4	46	0	43	

De Capu	CHE		21		no	19	
PARIS (Orsay)	20	27	1/ 100	ti bead	22	51	
CAPDENAC. — dép.	7	23	10	44	17	31	
Lamadeleine	7	34	10	55	17	43	
Toirac	7	44	11	5	17	55	
Montbrun	7	52	11	13	18	4	
Cajarc	8	4	11	22	18	16	
Calvignac	8	14	11	32	18	27	
St-Martin-Labouval.	8	23	11	38	18	37	
Saint-Cirg-la-Popie	8	30	11	45	18	46	
Conduché	8	36	11	51	18	53	
Saint-Géry	8	48	12	2	19	10	
vers	8	53	12	7	19	16	
Arcambal	9	1	12	15	19	25	
Cabessut	9	10	12	24	19	36	
CAHORS - Ar	9	18	19	29	19	44	

De Candanaa à Cab